

## **Message du Conseil communal au Conseil général n° 257 du 8 juin 2026**

**OBJET : Prendre connaissance et accepter un crédit de CHF 215'000.- pour la réfection de la toiture sud de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne.**

---

### **1. Préambule/Objet**

Les bâtiments de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne (ESHS) ont été construits en 1962. S'en sont suivis deux agrandissements en 1972 – 1975 et 2002. Par la suite les locaux étant devenus trop exigus, il a fallu recourir à 6 containers qui ont finalement été remplacés par des pavillons en ossature bois en 2015. Des travaux de rénovation sont régulièrement entrepris afin de maintenir la valeur des bâtiments, les moderniser ainsi que de les adapter aux normes en vigueur, notamment énergétiques. Ces différents travaux sont mis au budget annuel correspondant.

Le toit situé sur les deux classes d'informatique de l'Ecole secondaire date de 2002, année d'agrandissement de cette partie du bâtiment. Depuis plusieurs années, il présente des fuites récurrentes, notamment lors de fortes intempéries. Cela engendre chaque année des frais en constante augmentation pour des petites et moyennes réparations (tacons), raison pour laquelle le syndicat avait pris la décision de le refaire complètement.

Ces dernières années, le syndicat a effectué des réparations sur ses toitures en raison de fuites récurrentes. Ces interventions deviennent de plus en plus fréquentes et coûteuses. Après une analyse approfondie du problème, il apparaît que, bien que l'exécution ait été conforme aux normes de l'époque, il existe un problème général de conception au niveau de la structure porteuse, ce qui entraîne, en fin de compte, le percement de la toiture en zinc.

### **2. Situation actuelle**

Par message daté du 20 novembre 2025, les communes de Boécourt et Saulcy, membres du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire de Haute-Sorne, ont accepté un crédit de CHF 140'000.- destiné à la rénovation de la toiture sud (salles d'informatique) de l'École secondaire de la Haute-Sorne (ESHS). Dans le cadre de la préparation détaillée et de la mise en œuvre du projet, il s'avère que le coût total des travaux sera supérieur au montant initialement prévu à la suite d'un enchaînement d'omissions et imprévus.

En raison d'une confusion administrative, le premier crédit de CHF 140'000.- n'a pas été validé par la commune mixte de Haute-Sorne. Par conséquent, un message avec un montant de CHF 215'000.- (140'000+75'000) vous est soumis ce soir. En effet, toute demande excédant CHF 200'000.- relève de la compétence du Conseil général.

### **3. Procédure**

Le maître d'œuvre est le Syndicat de l'ESHS, par le biais de son comité. Pour suivre les travaux, le comité a mandaté le bureau Architecture AJ à Boécourt, habitué à superviser les chantiers de l'ESHS. Les travaux seront vraisemblablement effectués par l'entreprise Juratoits, qui était la moins chère lors des soumissions.

### **4. Délai de réalisation**

Majoritairement durant les vacances d'été 2026.

## **5. Coût des travaux**

Le devis mis à jour s'élève à CHF 213'000.-. Le montant initial de CHF 140'000.- ayant déjà été soumis auprès de deux communes membres, une rallonge de CHF 75'000.- est donc demandée aux communes par le syndicat afin de pouvoir attribuer ces travaux.

## **6. Financement**

La dépense sera couverte par voie d'emprunt à charge du Syndicat. Elle sera amortie, selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611). La durée de vie d'un bâtiment scolaire est fixée à 33 1/3 ans, soit un taux d'amortissement de 3%.

Le Syndicat de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne va gérer l'ensemble de l'emprunt, la répartition de la charge financière étant faite selon le règlement.

Les intérêts et l'amortissement sont répartis entre les 3 communes composant le Syndicat de l'ESHS, selon la clé de répartition en vigueur (50% population / 50% nombre d'élèves scolarisés).

Pour l'année 2026, la répartition des charges du syndicat sera la suivante :

- |  |          |
|--|----------|
| • Haute-Sorne (7453 habitants et 221 élèves) → | 86.0415% |
| • Boécourt (961 habitants et 29 élèves) →      | 11.1925% |
| • Saulcy (277 habitants et 6 élèves) →         | 2.7655%  |

## **7. Préavis des autorités**

L'Assemblée des délégués du Syndicat a accepté ce dépassement de crédit d'engagement de CHF 75'000.- en date du 26 mars 2026 et invite les assemblées communales de Saulcy et Boécourt à faire de même. Elle invite aussi le Conseil général de Haute-Sorne à approuver cette dépense globale.

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 8 mai 2026

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président :

Le Chancelier :

Eric Dobler

Alexis Schouller